

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2020

Etaient présents : Mesdames Artigas, Dreveau, Mercier, Sterlin, Ténart

Messieurs Cayez, Chocart, Clamageran, Dehove, Detrey, Guidet,
Hoffmann, Louvet, Mutel, Ponnou-Delaffon

Secrétaire de séance : Mme Martis

Après approbation du compte-rendu de la précédente réunion,

ORDRE DU JOUR :

FINANCES
DELEGATIONS – CONVENTIONS
ENVIRONNEMENT
URBANISME
PERSONNEL
POINTS DIVERS

FINANCES

- Approbation du Compte de gestion 2019 et du Compte administratif 2019 de la commune

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, M. le Maire quitte la séance et confie la présidence à M. GUIDET pour la présentation et le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019.

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 365 455.85 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 62 256.36 €.

Ci-après le détail de chaque section

Fonctionnement		
Libellé		Montant
Dépenses	(a1)	665.261.78 €
Recettes	(b1)	763 876.71 €
Résultats de fonctionnement 2019	(c1) = (b1)-(a1)	98 614.93 €
Résultat de fonct. reporté 2018	(d1)	266 840.92 €
Résultat de clôture 2019	(e1) = (c1)+(d1)	365 455.85 €

Investissement		
Libellé		Montant
Dépenses	(a1)	865 175.00 €
Recettes	(b1)	837 385.20 €
Résultats de fonctionnement 2019	(c1) = (b1)-(a1)	- 27 789.80 €
Résultat de fonct. reporté 2018	(d1)	90 046.16 €
Résultat de clôture 2019	(e1) = (c1)+(d1)	62 256.36 €

Vu le rapport de présentation du compte Administratif 2019,

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2019,
- Adopte le compte de gestion du receveur principal en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2019,

➤ Approbation du Compte de gestion 2019 et du Compte administratif 2019 du CCAS

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 2 237.20 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 739 55 €.

Ci-après le détail de chaque section

Fonctionnement		
Libellé		Montant
Dépenses	(a1)	4 609.50 €
Recettes	(b1)	4 500.00 €
Résultats de fonctionnement 2019	(c1) = (b1)-(a1)	109.50 €
Résultat de fonct. reporté 2018	(d1)	2 346.70 €
Résultat de clôture 2019	(e1) = (c1)+(d1)	2 237.20 €
Investissement		
Libellé		Montant
Dépenses	(a1)	-
Recettes	(b1)	-
Résultats de fonctionnement 2019	(c1) = (b1)-(a1)	-
Résultat de fonct. reporté 2018	(d1)	739.50 €
Résultat de clôture 2019	(e1) = (c1)+(d1)	739.50 €

Vu le rapport de présentation du compte Administratif 2019,

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le compte administratif 2019,
- Adopte le compte de gestion du receveur principal en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2019,

➤ Vote du Budget primitif de La Commune et du CCAS

M. GUIDET présente le budget primitif 2020 de la commune construit lors de la réunion de travail de la commission finances.

Budget primitif de la commune :

Le budget primitif 2020 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 1 238 600.36 € et se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 868 479.00 € (dépenses et recettes)
- Section d'investissement : 370 121.36 € (dépenses et recettes)

CCAS :

Le budget primitif 2020 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 7 476.75 € et se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 6 737.20 € (dépenses et recettes)
- Section d'investissement : 739.55 € (dépenses et recettes)

➤ Vote des taxes directes locales

M. Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2020 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2020 est de 162 156 € hors taxe d'habitation. Compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition, la Commission Finances propose de laisser le taux inchangé pour l'ensemble des taxes.

Taxe	Taux d'imposition	Bases d'imposition	Produits attendus
Taxe foncière bâti	25.49 %	498 400 €	127 042 €
Taxe foncière non bâti	50.02 %	70 200 €	35 114 €
Total du produit pour l'année 2020			162 156 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la non-revalorisation du taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020.

➤ Fonds de Concours de l'ARC 2020 (30 000 €)

Le Conseil Municipal valide l'imputation du fonds de concours sur les projets en cours et à venir tels que la fourniture et pose de candélabres, la remise en état de la piscine et le changement de menuiseries à l'école.

➤ Tarifs Cantine et Périscolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une augmentation des tarifs du périscolaire qui seront valables pour l'année scolaire 2020/2021

Les tarifs se présenteront ainsi :

Tranches de revenus mensuels	Nombres d'enfants	Participation familiale par jour et par enfant Lachellois (€)		
		Garderie Matin	Cantine	Etude / Garderie Soir
Tarif 1 : - de 1059.17 €	1	1.80	4.50	2.10
	2	1.30	3.50	1.40
	3	0.00	2.50	0.00
Tarif 2 : De 1059.18 € à 1588.72 €	1	2.10	5.00	2.70
	2	1.60	4.00	2.00
	3	0.00	3.00	0.00
Tarif 3 : de 1588.73 € à 2294.85 €	1	2.30	5.50	3.00
	2	1.80	4.50	2.30
	3	0.00	3.50	0.00
Tarifs 4 : + de 2294.85 €	1	2.60	6.10	3.30
	2	2.10	5.10	2.60
	3	0.00	4.10	0.00

Fréquentation Occasionnelle	Tarif Unique	4.10	7.10	4.60
-----------------------------	--------------	------	------	------

Enseignants	Tarif Unique		3.45 €	
-------------	--------------	--	--------	--

Les familles non Lachelloises auront 0.20 € en plus sur chaque tarif sauf pour le 3^{ème} enfant scolarisé dont le tarif restera à 0.00 € pour les activités du périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs.

➤ Autorisation consentie à M. Martinache

M. le maire propose d'accorder à M. Martinache Pascal la possibilité de signer des devis dans la limite de 500.00 € pour les urgences survenant à la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité la possibilité à M. Martinache de signer des devis dans la limite de 500.00 €.

DELEGATIONS

➤ Délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22 et L21122-23) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget soit 5 000 € HT ;

2. De passer des contrats d'assurance ;
3. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
7. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
8. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, dans la limite d'un montant ne dépassant pas 5 000.00 € TTC ;
9. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil Municipal.

PROJET ENVIRONNEMENT

➤ Projet d'orientation des lagunes

L'ARC va intervenir sur les bassins des lagunes afin de dépolluer la zone.

Une réflexion doit s'en suivre sur le devenir des lagunes. Différents projets sont à l'étude.

M. le Maire propose qu'une commission d'orientation se réunisse et réfléchisse sur ce point.

PERSONNEL

➤ Approbation de la fiche d'entretien

M. le Maire a reçu tout le personnel de la Commune pour un entretien individuel.

Une fiche type a été remplie et approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

POINTS DIVERS

SOCIETE DE PROTECTION ANIMALE

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil a décidé de ne pas signer la convention avec la « SPA ».

PLAQUE COMMEMORATIVE

M. le Maire propose la création d'une plaque commémorative nommant les anciens maires de notre commune. Nous avons identifié une dizaine d'élus depuis 1800.

ASSURANCE VEHICULE PERSONNEL

Certains employés utilisent leur véhicule personnel pour le compte de la commune. M. le Maire propose de réfléchir sur l'éventuelle acquisition d'un véhicule.

Il est précisé que, dorénavant, chaque déplacement se fera avec un ordre de mission.

DISTRIBUTION DE SACS

Une distribution des sacs est prévue le 29 Août 2020 de 9h00 à 13h00 aux ateliers techniques.
Le port du masque et les gestes barrières devront être respectés.

CONSEIL D'ECOLE

M. le Maire constate une bonne coopération des enseignants.

Quelques travaux sont prévus notamment le remplacement d'une fenêtre et la pose d'une porte dans la Classe des GS – CP.

D.I.F.

M. Le Maire rappelle que les élus ont droit à la formation. Plusieurs jours sont alloués à chacun, allant de 3 à 10 jours.

M. PONNOU DELAFFON

- Propose la mise en place de ruches.

Mme DREVEAU

- Constate qu'un bon nombre de véhicules stationnent sur les trottoirs.
- Suggère de refaire les marquages au sol.

M. CAYEZ

- Travaille en collaboration avec un professionnel sur la mise en place d'un nouveau site pour la commune.
- Propose à tous de faire des rencontres hors Conseil afin de mieux se connaître.

M. CLAMAGERAN

- Souhaite faire intervenir la gendarmerie durant les congés pour surveiller les habitations.

Mme STERLIN

- Demande si le dossier concernant le terrain prévu à l'agrandissement du cimetière avance. Plusieurs rendez-vous ont été annulés par Me Grange.
- Suggère de faire transférer le dossier chez Me Deneufbourg.

M. CHOCART

- Précise que la voiture stationnée sur la place depuis plusieurs mois appartient à un locataire habitant rue traversière. M. Louvet se propose de rencontrer cette personne pour faire déplacer le véhicule.

M. DEHOVE

Informe le Conseil Municipal :

- Que des réparations ont été faites sur le tracteur. Il reste néanmoins les pneus à changer.
- Qu'un devis a été demandé à l'entreprise Pihen pour la réparation des nids de poule à différents endroits de Lachelle.
- Qu'un état des lieux sera fait au niveau de la sécurité.

- Qu'un état des lieux sur les marquages au sol est en cours.

Ecole :

- Précise que des plantations vont être faites sur les buttes dans la cour de l'école. Des devis sont demandés à l'entreprise Pihen.

Mme TENART

- Informe le Conseil que la réunion de mise en place du CCAS aura lieu le mercredi 8 juillet 2020.

Mme ARTIGAS

- Propose de faire revenir l'entreprise intervenue au niveau du cimetière. Il faudrait revoir le regard d'évacuation des eaux.

M. HOFFMANN

- Demande si une inauguration de l'espace de jeux aura lieu et suggère d'en faire de la publicité.
- Demande la possibilité d'installer des bancs plus proches de cet espace.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Xavier LOUVET